

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE -BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15.05.2023

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Absents(es)	2
Procuration(s)	1

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. – FRACHISSE N. – FRECHEVILLE M. - HUGOU D. - MIQUEL F. - PERRY JL.

Mmes BALSE MJ. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. – MOURMANNE V. - SIREY P. - TORNIER E.

PROCURATION : CAZEILS G. à TORNIER E.

ABSENT : JACQUET C.

Secrétaire de séance : SIREY P.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/20
	Nomenclature	3.3.2

Avenant location terres «Coutal» :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la location des terres cadastrées section F n°825, 826, 830 situées au lieu-dit « Coutal » pour une superficie de 3 ha 37 a 07 ca à Mme RIBETTE Nathalie pour un montant de 282,62 €. Elle indique qu'elle a été sollicitée afin de procéder à un avenant relatif à un transfert de locataires, à savoir :

- Mme RIBETTE renonce à la location de ces terrains à compter du 1er mai 2023.
- La société SCEA PAMAPI sollicite la location à partir de cette date.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert de nom de la location des terrains de "Coutal" à la SCEA PAMAPI sous les mêmes conditions.
- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Devis Assurance Dommages Ouvrages Ecole St-Vivien :

Les membres du conseil demandent des précisions complémentaires sur les conditions et modalités du contrat d'assurance.

Il est décidé le report de la délibération avec demande de présentation de la proposition par l'assureur lors de la prochaine réunion.

Devis Eclairage Public :

Report de la délibération suite à la nouvelle demande de chiffrage de la totalité de l'éclairage public en led avec détecteurs.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/21
	Nomenclature	1.1.1

Devis Travaux mise aux normes électriques Eglise St-Vivien :

Madame le Maire présente un devis relatif à la mise aux normes de l'installation électrique de l'église de Saint-Vivien: Entreprise LEGER Olivier : 4 388.67 € HT.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise LEGER Olivier pour un montant de 4 388.67 € HT
- Prévoit la dépense au budget primitif 2023, à l'opération 31.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/22
	Nomenclature	7.10.3

Admission de créances en non-valeur :

Madame le Maire informe les élus qu'un titre de recette reste impayé malgré les diverses relances du Trésor Public.

Sur proposition de Mme la Trésorière par courriel explicatif du 12 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n°239 de l'exercice 2018, (objet : frais d'inscription au transport scolaire - montant : 15 €)
- Précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/23
	Nomenclature	1.4.2

Convention groupement de commandes SIVU Chenil Fourrière :

Madame le Maire soumet aux élus une convention de groupement de commandes proposée par le SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres afin d'acquérir des cages de capture grand format.

Elle propose l'acquisition d'une cage pour un montant TTC de 79.02 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de la convention de groupement de commande proposée par le SIVU Chenil Fourrière
- Décide l'acquisition d'une cage grand format pour un montant de 79.02 € TTC
- Mandate Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Candidature à l'opération «Relux 47» proposée par le groupement de commandes départemental ENR-MDE :

Les élus décident le report de la délibération afin de connaître le coût de l'étude avant de se porter candidat à cette opération.

Communications diverses :

- **DETR complémentaire école St-Vivien :**

Madame le Maire rappelle aux élus la demande complémentaire de subvention déposée auprès de la Préfecture relative aux travaux d'extension et de rénovation de l'école de St-Vivien.

Elle précise qu'une proposition de concours financier de 59 715.37 € soit 35 % de la dépense HT subventionnable a été sollicitée auprès de Monsieur le Préfet.

- **Travaux logements :**

Madame le Maire informe les élus des devis de travaux des différents logements, à savoir :

- Volets roulants logement de la gare de Born : 2 605.23 € HT
- Fourniture et pose de tyran logement ancienne mairie de St-Vivien : 1 206.60 € HT

Les élus prennent acte de ces dépenses.

Elle indique que les travaux d'amélioration du logement de l'ancienne mairie peuvent faire l'objet d'une demande de subvention et précise que des devis seront demandés afin de constituer les différents dossiers.

- **Action signalisation « Français-Occitan » :**

Madame le Maire présente un courrier de Mme la Présidente du Conseil Départemental relatif au déploiement de la signalisation « Français-Occitan ».

Elle indique qu'il est nécessaire de se positionner sur l'éventuelle candidature à ce programme.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- **Fête communale :**

La fête communale se déroulera le dimanche 9 juillet avec un programme identique à celui de l'année passée.

- **Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 9 juin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.